

UNE MONTAGNE D'INFOS

Bulletin d'information de la commune de Montagne

Directeur de publication : Pierre YERLES, Maire / Rédacteur en chef : Commission information

Bulletin n° 6

Ne pas jeter sur la voie publique

Commune
de
Montagne



Compte rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 10 mars 2015

Ne pouvaient être présents : COUDROY Michel, CAMUS Maud, GERBER Annie, DARNAJOU Patrick, GREGOIRE Marie-Cécile et DOMINIQUE Mélissa.



Signature d'une convention en la commune de Montagne et la C.D.C. du Grand Saint-Emilionnais pour la gestion périscolaire des centres de loisirs :

La réforme des rythmes scolaires, et notamment la publication du décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014, modifie la réglementation des activités périscolaires organisées sous forme d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) déclaré auprès des Directions Départementales De La Cohésion Sociale (D.D.C.S.). Jusqu'à présent, les A.L.S.H. du mercredi étaient considérés comme faisant partie du temps extra-scolaire. Ce décret modifie la définition de ces conseils : les A.L.S.H. périscolaires ont lieu durant les journées avec école, incluant les accueils du matin, du midi et du soir et en y ajoutant dorénavant le mercredi après-midi. La conséquence directe est le problème de la répartition des rôles entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) - non compétent en matière périscolaire - et les communes. Une évolution statutaire est nécessaire, mais la procédure est longue. Aussi, suite à une rencontre avec M. BEDECARRA, secrétaire général de la Préfecture, et afin de sécuriser juridiquement l'organisation des A.L.S.H. le mercredi après-midi, il est proposé un conventionnement entre les communes et l'E.P.C.I. jusqu'au 30 juin 2015, dans l'attente d'une possible modification statutaire. Dans ces conditions, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Président de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais.



Signature demande d'adhésion à l'Association Girondine des Territoires Impactés par les Cavités souterraines et Mouvements de terrains (A.G.T.I.C.M.) :

Le Conseil Municipal DECIDE : de déléguer à Monsieur le Maire la signature de la demande d'adhésion, au nom de la commune, à l'Association Girondine des Territoires Impactés par les Cavités souterraines et Mouvements de terrains (A.G.T.I.C.M.), dont l'objet est de se concerter et de mutualiser les moyens et les compétences pour bâtir une politique contractuelle cohérente de prévention des risques naturels liés à la présence des cavités souterraines et falaises ;

de désigner un délégué référent en la personne de Daniel PALLARO qui représentera la commune dans les instances de l'association et deux délégués suppléants chargés éventuellement de l'assister : Jean-Marie GOMBEAU et Didier BOUDOT.



Autorisation de dépenses avant l'adoption du budget unique 2015 – Ouverture de crédits :

Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives à la remise en conformité (normes handicapés) du local sis au parking Saint-Martin et cadastré AS n° 65 pour location au cabinet d'infirmières – Dépense inscrite au budget 2015 à l'article 2132 (H.O.) pour un montant de sept mille deux cents euros (7.200,00 €).



Location de la partie sud de l'immeuble cadastré AS n° 65 dans le bourg : Considérant la demande des infirmières, de la pédicure-podologue et de l'ostéopathe (actuellement locataires de la partie nord de l'immeuble cadastré AS n° 65) de louer le local sis au sud (ex kinésithérapeute) après quelques aménagements et vu l'avis favorable de la commission des bâtiments, le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à signer un bail professionnel de quatre cents euros (400,00 €) mensuels à la S.C.P. BERNARD-CHARBONNEAU-LHOMME. La date d'entrée étant dépendante du délai de réalisation des travaux nécessaires.



Location partie nord de l'immeuble cadastré AS n° 65 dans le bourg : considérant la demande du GDON du Libournais de louer l'immeuble actuellement occupé par le cabinet des infirmières, la S.C.P. BERNARD-CHARBONNEAU-LHOMME, place Saint-Martin, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer un bail professionnel avec le Président du GDON du Libournais, dès que le local de l'actuel cabinet des infirmières sera disponible, pour un loyer d'un montant de deux cent cinquante euros (250,00 €) mensuels et éventuellement un garage attenant, si disponible, pour un loyer d'un montant de cent cinquante euros (150,00 €) mensuels.



Indemnités horaires pour travaux supplémentaires lors des scrutins électoraux :

le Conseil DECIDE :
- d'allouer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires réalisés effectivement lors des scrutins électoraux pour les agents relevant des cadres d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et des rédacteurs territoriaux.
- d'allouer une indemnité forfaitaire complémentaire pour élection pour les agents non admis au bénéfice d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.



Subvention voyage en Angleterre collégiens du collège de Lussac :

Vu la demande formulée par Olivier HERCE, Principal du Collège de Lussac, en date du 5 février 2015, d'attribution d'une aide pour un voyage du 1er au 4 juin 2015 par les élèves du collège, le Conseil Municipal DECIDE d'allouer une subvention de cinquante euros (50,00 €) par enfant, soit six cents euros (600,00 €) au total, somme qui sera inscrite à l'article 6574 du budget 2015. Les enfants concernés étant : ALLIER Loïc, DE OLIVEIRA Donovan, GUIMBERTEAU Thomas, HOURI Anis, LALOT Valentin, LEGER Loïc, LEONARDET Hugo, LHERBET Laurine, PALLARO Adrien, PARET Léa, PEYRAMAURE Loïc et RENARD Angèle.



Accord de principe vente partie du Chemin Rural n° 82 (ex n° 60) à M. Eric DUCOBU :

considérant la demande d'acquisition d'une partie du Chemin Rural n° 82 (ex n° 60) par M. Eric DUCOBU, propriétaire des parcelles cadastrées AO n° 44, 106, 107, 108 et 280, le Conseil Municipal DONNE un avis de principe favorable à la vente de la partie du Chemin Rural n° 82 enclavée dans la propriété de M. Eric DUCOBU - Sous réserves que le demandeur s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais : géomètre, commissaire-enquêteur, notaire en sus du prix de vente du terrain fixé à dix euros (10,00 €) le m². Une proposition en ce sens sera faite à M. DUCOBU.



Avis sur la mise en place d'un service de ramassage d'animaux par le S.I.V.U. du Chenil du Libournais :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par le Président du S.I.V.U. du Chenil du Libournais par lequel ce dernier évalue ce nouveau service à un euro et dix-sept centimes (1,17 €) par habitant, au lieu des soixante-dix-huit centimes (0,78 €) actuels : soit une augmentation de 50 %. Considérant que la commune de Montagne effectue ce transport des animaux jusqu'au chenil de Saint-Sauveur-de-Puynormand par ses propres moyens, le Conseil Municipal EMET un avis défavorable à la mise en place de ce service.

QUESTIONS ET AVIS DIVERS



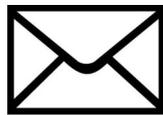
Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Mathilde GOUZE demandant la **pose d'un lampadaire** devant son habitation. Michel COUDROY a sollicité le S.D.E.E.G. pour obtenir un devis. La commission des adjoints propose que le lampadaire soit facturé afin de ne pas créer un précédent et d'être obligé de satisfaire toutes les demandes.



Collecte des bacs à ordures ménagères à Bertin : depuis des années, le camion de collecte éprouve des difficultés pour tourner sur la petite place de Bertin principalement en raison de véhicules mal garés : le camion ne pouvant pas manœuvrer en raison de l'interdiction de marche arrière (pour risque d'accidents). De plus, il est fréquemment demandé aux propriétaires d'élaguer les arbres sur cette voie. Afin de remédier à ces problèmes, il a été proposé l'installation de bacs collectifs de regroupement après discussion entre le SMICVAL et la SITA.



Il serait nécessaire de trouver une solution au stationnement permanent des **bacs à ordures devant la Poste** directement avec le propriétaire des logements.



Courrier au président du Tennis Club : l'éclairage des tennis reste régulièrement allumé en marche forcée des nuits entières, voir même en journée. Les boîtiers sécurisés par la S.P.I.E. ont été dégradés (le jour même de leur sécurisation). Il a été rappelé au Président sa responsabilité en cas d'accident électrique. Un compteur sera mis en place au nom du tennis club dans le cas où la situation perdurerait.



M. Claude SOUILLARD, habitant du Champ de Goujon, a été désigné par le « **Souvenir Français** » comme délégué communal.



La conférence prévue par les archéologues ayant mené les **fouilles dans le bourg** a été fixée au samedi 30 mai 2015 à 14 h 30.



Suite à la décision de Monsieur CHOURY, d'arrêter sa fonction de Président de **l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles du Lussacais**, un appel à candidature est émis auprès des conseillers municipaux.



Projet Educatif de Territoire (P.E.T.) - Mise en place d'un comité de pilotage : il est rappelé que, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des Temps d'Activités Périscolaires ont été mis en place, aidés par un fond d'amorçage de 50 €/enfant versé par l'état. Il s'avère que ce fond ne sera maintenu que si la commune (ou intercommunalité) a établi un Projet Educatif de Territoire, qui doit élargir la réflexion à l'ensemble du périscolaire (matin, midi et soir) et avec les différents acteurs qui gravitent autour de l'école, notamment en lien avec le projet d'école. La première étape nécessite de former un comité de pilotage composé de toutes les parties prenantes.

Une réunion de mise en place de ce comité aura lieu le jeudi 26 mars à 18 h 30. A terme, il serait important de transformer l'accueil périscolaire en Accueil de Loisirs Sans Hébergement, afin de bénéficier également des aides de la CAF et de la MSA.



Un cahier de doléances pour le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** est à disposition des administrés au secrétariat de mairie.



Urbanisme - Autorisation du droit du sol : contrairement à ce qui a été annoncé, les maires des communes de la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais souhaiteraient à la majorité ne pas organiser un service A.D.S. pour se rattacher au Pays. Une commune a déjà délibéré en ce sens, pour une raison purement économique (150,00 € l'acte contre 250,00 € à la C.D.C.). Le local loué à Montagne (aile gauche de l'ancien presbytère) serait en conséquence utilisé par les services Relai Assistantes Maternelles (R.A.M.) et Lecture pour tous.



Informations S.M.I.C.V.A.L. : chaque commune bénéficie d'une chargée de relations dédiée, Marie-Hélène ROBERT. De plus, une organisation est en place pour répondre aux besoins :

* des habitants = Pôle accueil du public, avec une ligne téléphonique (05.57.84.74.00) qui répond à toute question relative à la collecte des déchets (mail : contact@smicval.fr).

* des professionnels = Service administratif qui répond à toute demande relative au contrat de redevance spéciale, facturation en déchetterie, demande d'équipements de collecte au 05.57.55.86.69 ou par e-mail à redevance-speciale@smicval.fr



Un **bornage** a été réalisé avec M. BOIDRON le long d'un chemin rural au lieu-dit Le Barry.



Les **travaux de déplacement de l'autel de l'église Saint-Martin**, diligentés par l'Abbé de Rosières, vont débiter pour une consécration prévue le 2 mai. La paroisse finance ces travaux, et non l'association des Trois Romanes. Monsieur le Maire profite de cette occasion pour féliciter Monique BURGAUD, récemment élue Présidente de l'association Les Trois Romanes.



Collecte des ferrailles et des encombrants : les services municipaux procéderont à la collecte (ferraille, cartons et tout venant - les bois, déchets verts et gravats n'étant pas ramassés) le mercredi 8 juillet 2015. Ce service étant strictement réservé aux administrés ne possédant pas de moyens de transports appropriés. Inscription au préalable en mairie obligatoire.

DATE A RETENIR

MONTAGNE

DIMANCHE 31 MAI 2015

RASSEMBLEMENT VOITURES ANCIENNES VIDE GARAGE - BOURSE D' ECHANGES

Le comité des fêtes de Montagne organise, le dimanche 31 Mai 2015, un rassemblement de voitures anciennes sur le parking de l' espace Ausone à Montagne de 09 Heures à 18 Heures.

Restauration sur place.

Si vous êtes intéressé vous pouvez vous inscrire à l' aide du document ci-joint à adresser à :

M. GOMBEAU 13 Guitard 33 570 MONTAGNE

Pour tous renseignements contacter M. GOMBEAU au 06-89-76-71-21

.....

Monsieur, Madame,.....

Souhaite venir(préciser le nombre et le type de véhicule)

Nombre.....

Type.....

Date.....

Signature

LE PORTAIL Bourse du Logement en Libournais

pour les
propriétaires

Mise en ligne gratuite de votre offre sur le site www.portail-logement-libournais.fr

Mise en relation avec de potentiels locataires après diagnostic de la demande

Accompagnement administratif du locataire lors de l'accès

Action de médiation en cas de difficultés ou de litiges

Contact :

LE PORTAIL
34 rue Chanzy résidence Loubat
33500 Libourne
05 57 25 73 60

contact@portail-logement-libournais.fr

www.portail-logement-libournais.fr

Projet soutenu par
Fondation de France



URGENCES

à consommer avec modération

La nuit et le week-end

Le soir à partir de 20h, le samedi après-midi, le dimanche, les jours fériés

J'ai un problème de santé qui ne peut pas attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux



Je reçois des conseils médicaux



Je suis dirigé vers un médecin de garde



Je suis dirigé vers la clinique ou l'hôpital

J'appelle le **15**
Je ne me déplace pas aux urgences

Le jour

En semaine de 8h à 20h et le samedi matin

Je contacte en priorité mon **médecin traitant**



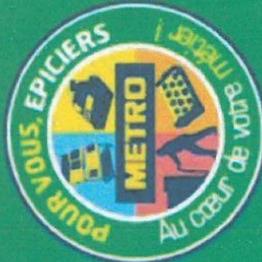
En cas d'urgence seulement, j'appelle le **15**



METRO

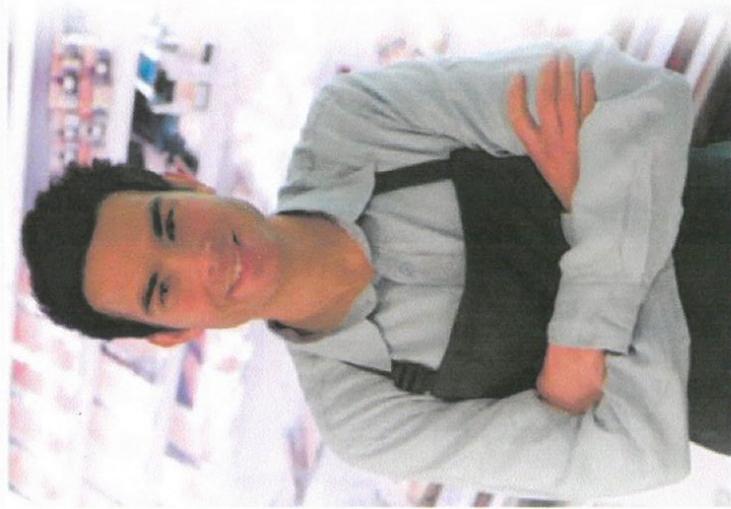
Choisissez la

**solution réimplantation
et dynamisez votre commerce !**



Pour en savoir plus, RDV sur **METRO.fr**

AVEC METRO, VOUS AVEZ TOUTES LES CLÉS POUR RÉUSSIR.



**Plus de 4000 clients
nous ont déjà fait confiance !**



AVANT

Contactez
votre
entrepôt

**GAGNEZ
30%**
de chiffre d'affaires !

APRÈS



METRO
0 25 05 09 09

METRO

À vos côtés pour défendre votre indépendance. **METRO.fr**

CAMPAGNE PAC 2015

NOUVEAU CALENDRIER DE DÉPÔT DES DEMANDES D'AIDES

27 AVRIL > 9 JUIN DOSSIER PAC & AIDES SURFACES

DPB (Y COMPRIS FORMULAIRES ALLOCATION), PAIEMENT VERT,
PAIEMENT REDISTRIBUTIF, PAIEMENT ADDITIONNEL AUX JEUNES AGRICULTEURS,
ICHN, MAEC, AIDES BIO, AIDES COUPLÉES VÉGÉTALES...

1ER MARS > 15 MAI AIDES COUPLÉES BOVINES

AIDES BOVINS ALLAITANTS, AIDES BOVINS LAIT, VEAUX SOUS LA MÈRE



**TÉLÉPAC VOUS GUIDE ET SÉCURISE VOTRE DÉCLARATION
UTILISEZ-LE! telepac.agriculture.gouv.fr**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

POUR VOUS AIDER: N°Vert **0 800 221 371**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

CONTACTEZ VOTRE **DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES / ET DE LA MER**